



LE GALERIEN

octobre 2018

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

Baisse du nombre de contrôle fiscaux et de vérificateurs, dispositions de la loi « Essoc », de la loi PACTE, « bilan de compétence » pour les acteurs du contrôle fiscal...

LA MISSION « CONTRÔLE FISCAL » SACRIFIÉE A SON TOUR !!!!!

La fraude fiscale atteint des niveaux record en France et dans les autres pays ; les mécanismes de fraude, d'évasion et d'optimisation fiscale s'appuient sur les failles des législations en vigueur et des conventions fiscales internationales, ainsi que sur l'absence de volonté politique de lutter efficacement contre cette fraude :

une évolution inquiétante du contrôle fiscal :

La loi ESSOC (loi pour un Etat au Service d'une Société de Confiance) étend encore les garanties du contribuable :

extension aux Contrôles Sur Pièces de la procédure, jusqu'à alors réservée aux seuls contrôles sur place, de régularisation des erreurs commises de bonne foi, avec diminution de 30 % des intérêts de retard, et de la possibilité pour le contribuable de bénéficier d'un recours hiérarchique.

En outre, un « contrôle de premier niveau » externalisé et instauré par la loi PACTE, donne aux commissaires aux comptes un rôle d'examen de la conformité à la loi fiscale. Avec la procédure de « rescrit », ce sont autant de dispositifs au service d'intérêts particuliers, au détriment de l'intérêt général. Le « low-cost » s'imisce dans le contrôle fiscal, avec moins de présence et de potentielles dérives.

Les dernières notes d'orientation du contrôle fiscal prévoient une refonte des indicateurs et une multiplicité de procédures « allégées », qui vont dans le sens d'un « accompagnement » des entreprises et d'un « ciblage » pointilleux des contrôles, au détriment

d'un réel contrôle exhaustif qui doit rester la contrepartie de notre système déclaratif.

Ainsi, sur notre Direction comme ailleurs, nos vérificateurs ne sont plus envoyés effectuer des « vérifications de comptabilité » mais des « points d'impact », constitués pêle-mêle de vrais vérifications, mais aussi de Vérifications Ponctuelle (VP, vérification d'un seul poste bien précis), d'Examen de Comptabilité (EC, examen du bureau de la comptabilité fournie), d'instruction sur place d'une demande de remboursement de crédit de TVA

Ces dernières pouvant être traitées en une seule demi-journée parfois, le nombre de vérifications va facilement remonter (artificiellement), à la grande satisfaction de nos compteurs de bûchettes, qui ne se sont pas privés de décider l'engagement de telles procédures allégées en début d'année 2018. Revers de la médaille, les montants des rappels et la moyenne des rappels vont pâtir de ces trucages....

Rappelons que les « CSP suite à 3909 », artifice qui consistait, en 2017, à faire rentrer dans les résultats du Contrôle Fiscal Externe les rappels suite à de simples Contrôles Sur Pièces du bureau juteux, ont été abandonnés, l'escroquerie à la statistique ayant été jugée trop visible.....

Ajoutons à cela la baisse, depuis 2 ans, du nombre de vérificateurs, alors que leurs effectifs avaient jusqu'à alors été maintenus, au nom de la « sacralisation » légitime de la mission de contrôle fiscal : l'affaiblissement de cette mission est en marche.

La programmation aussi.....

Les équipes chargées de la programmation des vérifications, les Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE), déplorent la même logique de baisse de leurs effectifs et de leurs moyens d'investigation.

Dernier exemple de cette dégradation : les agents des PCE se sont vus, le mois dernier, restreindre l'accès à Internet, au nom de la rigueur budgétaire ! D'un côté, nos dirigeants prêchent l'avenir du « tout-numérique » et d'une administration « qui évolue avec son temps » avec des « outils modernes », et d'un autre elle enlève un outil aussi indispensable qu'internet à ses équipes de programmation ! Interpellé à ce sujet lors de la venue de M Darmanin à Pau en septembre, notre DG M Parent a répondu que la programmation devait se tourner vers le « requêtage » : l'analyse par des programmes informatiques de multitudes de données serait l'avenir de la programmation.... Une simple analyse des résultats des PCE en matière de programmation montre que le requêtage informatique ne constitue qu'une faible part de son origine, et que la meilleure programmation découle du savoir-faire, de l'expérience des agents, de la connaissance du terrain et des liaisons avec les autres services.

L'évolution à marche forcée vers le requêtage, et les suppressions d'emplois espérées avec cette évolution, ne va faire qu'affaiblir la mission de programmation.

Le bilan de compétence....

Un dispositif de suivi des compétences des acteurs du contrôle fiscal est expérimenté cette année dans plusieurs Directions, dont notre DDFIP 64.

Un « bilan de compétence », établi suite à un entretien entre le vérificateur et un membre de l'équipe de Direction, est sensé constituer un nouvel outil de management, qui doit être appréhendé comme un moyen d'améliorer l'efficacité au sein de la structure. Ce bilan pourrait être établi tous les 5 ans.

Sur la forme, l'entretien individuel ne suffirait donc pas ? De même que le dialogue permanent entre un vérificateur et son chef de brigade ?

Sauf que : « *si, à l'issue de cet entretien, il s'avérait que les compétences de l'agent étaient insuffisantes, une réorientation professionnelle, dans l'intérêt du service, devra être envisagée. Dans cette hypothèse, l'agent sera invité à participer au mouvement de mutation de son grade et à répondre à des fiches de postes plus adaptées à ses compétences....* »

La DG souhaite ainsi contourner les garanties actuelles des agents et s'engager vers une gestion « au profil » des agents, afin de donner plus de marges de manœuvre aux directions locales.

Le suivi de compétence est avant tout un redoutable outil de pression, sous menace de mobilité forcée, pour contraindre l'agent indésirable à quitter son service de vérification et intégrer le poste de travail que veut lui imposer sa direction locale.

Cette sélection des « bons » vérificateurs est en lien avec le contrôle fiscal à 2 vitesses que veut installer la DGFIP : un contrôle fiscal « light », d'audits et d'accompagnement, avec moins d'agents et moins d'investigations, et un contrôle fiscal plus agressif mais aussi plus réduit.

Mais ne nous y trompons pas, dans cette offensive engagée contre nos règles de gestion, les services de vérification ne sont que les premiers visés par le « suivi de compétences », et on peut redouter que la DG envisage de généraliser ce dispositif de suivi des compétences à tous les agents !

Comme dans les autres Directions d'expérimentation, Solidaires Finances Publiques 64 appelle les agents concernés à refuser de participer aux entretiens de suivi de compétence qui leur seront proposés (ces entretiens ne sont pas obligatoires).

Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition à toute attaque contre les droits et garanties des agents, et son attachement à un contrôle fiscal de qualité, doté des moyens humains et matériels nécessaires à cette mission fondamentale.

